

Lundi 13 juin 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rappel des règles d'accès aux déchetteries communautaires

Suite à divers épisodes d'incivilités, l'Agglomération Châteauroux Métropole souhaite rappeler les principes qui régissent l'accès aux déchetteries communautaires.

L'Agglomération Châteauroux Métropole possède cinq déchetteries communautaires : Le Poinçonnet (allée des Sablons), Déols (rue de Boislarge), Ardentes (lieu-dit Les Alouettes), Montierchaume (rue de la Gare) et Arthon (lieu-dit Les Valets). Ces sites sont accessibles à l'ensemble des habitants de l'agglomération. Seuls, les particuliers sont autorisés. Les apports journaliers sont limités à 2 m³ par jour d'ouverture (tout déchet confondu). Par ailleurs, seuls les véhicules inférieurs à 3,5 tonnes sont acceptés. Les usagers ont l'obligation de se présenter aux gardiens afin de montrer leur chargement et ainsi recevoir les consignes adaptées au dépôt des déchets. Par ailleurs, ces mêmes gardiens sont appelés à faire respecter le règlement intérieur de chaque déchetterie, de faire respecter les règles de sécurité et d'hygiène. Ils sont habilités à refuser un chargement trop important, de refuser les déchets interdits par le règlement et de demander le cas échéant un justificatif de domicile. Nous tenons également à rappeler que toute récupération d'objets est interdite sur l'ensemble des sites.

Concernant les entreprises et les artisans, ceux-ci sont invités à déposer leurs déchets auprès d'organismes privés spécifiques.

CONTACT PRESSE

Christophe LE BRIS

christophe.lebris@chateauroux-metropole.fr

02 54 08 33 19

www.chateauroux-metropole.fr